

# Dictionnaire de Données et Règles de Gestion

Système : Base d'adresses (données issues du fichier adresses-07.csv)

## 1. Dictionnaire de Données

Code	Libellé	Type	Taille	E/C	Règle de calcul	Règle de gestion	Source
id	Identifiant unique de l'adresse	AN	50	E	-	Unique, obligatoire	Fichier BAN
id_fantoir	Code FANTOIR de la voie	AN	20	E	-	Peut être vide	Fichier BAN
numero	Numéro sur la voie	N	5	E	-	Obligatoire, > 0	Fichier BAN
rep	Répétition (bis, ter...)	A	5	E	-	Optionnelle	Fichier BAN
nom_voie	Nom de la voie	A	255	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
code_postal	Code postal	AN	5	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
code_insee	Code INSEE de la commune	AN	5	E	-	Référence vers Commune	Fichier BAN
nom_commune	Nom de la commune	A	100	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
x	Coordonnée X (projection Lambert)	N	10,2	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
y	Coordonnée Y (projection Lambert)	N	10,2	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
lat	Latitude (WGS84)	N	10,8	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
lon	Longitude (WGS84)	N	10,8	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
type_position	Type de position géographique	A	50	E	-	Optionnelle	Fichier BAN
source_position	Source de la position géographique	A	100	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
libelle_acheminement	Nom postal complet	A	255	E	-	Obligatoire	Fichier BAN
nom_afnor	Nom de voie au format AFNOR	A	255	E	-	Optionnelle	Fichier BAN
certification_commune	Niveau de certification de la commune	N	1	E	-	0 ou 1	Fichier BAN
cad_parcelles	Références cadastrales liées	AN	255	E	-	Optionnelle	Fichier BAN

## 2. Règles de Gestion

N°	Règle de gestion
RG1	Une adresse est identifiée par un identifiant unique (id).
RG2	Une adresse appartient à une seule commune (code_insee).
RG3	Une commune peut contenir plusieurs adresses (0,N).
RG4	Une voie appartient à une seule commune mais peut être partagée entre plusieurs adresses.
RG5	Une adresse est obligatoirement rattachée à une voie (nom_voie ou id_fantoir).
RG6	Une adresse peut posséder zéro ou une ancienne commune associée.
RG7	Les coordonnées (x, y, lat, lon) doivent être cohérentes entre elles.
RG8	Le champ numero doit être strictement positif et inférieur à 99999.
RG9	Le champ rep est optionnel et limité à des valeurs courtes (bis, ter...).

N°	Règle de gestion
RG10	Le code_postal doit être composé de 5 chiffres.
RG11	Le champ certification_commune prend les valeurs 0 ou 1 uniquement.
RG12	Le type_position doit appartenir à une liste de valeurs contrôlées.
RG13	Une adresse doit avoir une source de position connue (source_position obligatoire).
RG14	Un code FANTOIR peut être vide si la voie n'est pas référencée.
RG15	Le libelle_acheminement doit correspondre à la norme postale officielle.